



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mardi 30 avril 2024 – 18h30**

Date de convocation : 9 avril 2024.

Date d'affichage : 7 mai 2024.

L'an deux mil vingt et quatre, le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET.

Membres présents : M. Robert LUQUET, M. Fabrice THERVILLE, Mmes Marie-Claude POTTIER, Françoise MATHIEU-HUMBERT, Florence CHEVASSON, Marie-France AULAS, Roselyne ARCELIN, Marie-Louise BOUVIER.

Membres excusés : M. Bernard COTTIN, Mmes Jacqueline GIRARD, Laure SEYDOUX, Suzanne CHANUT, Jocelyne REMIRE. Mme Céline SANTE a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER.

Membre absent : M. Michel-André ROCHETTE.

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Président annonce les personnes excusées et remercie les membres du C.C.A.S. de leur présence. Il annonce la présence de Mme Valérie DENUELLE, Directrice de l'Eau Vive et laisse ensuite la parole à Mme POTTIER.

DELIBERATION

6/2024 - Approbation du procès-verbal de la séance du Centre Communal d'Action Sociale du 6 février 2024.

Madame Marie Claude POTTIER demande à l'ensemble des membres s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 février 2024. Mme Marie France AULAS indique une erreur dans la date de convocation (2024 et non 2023) à corriger.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décident d'approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 février 2024.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

POINT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.

Intervention de Mme DENUELLE, Directrice de la résidence autonomie de l'Eau Vive.

Mme Marie Claude POTTIER présente Mme Valérie DENUELLE puis elle lui donne la parole. Mme Valérie DENUELLE explique, qu'avant sa dissolution le club des aînés était à l'Eau Vive. Elle présente ensuite les différentes activités des résidents (tarot, scrabble...) et propose d'accueillir les personnes âgées de la commune qui souhaitent participer à ces activités. Mme Valérie DENUELLE indique que diverses animations sont également mises en place. Elle présente la prochaine animation qui aura lieu le 14 mai pour les résidents de l'Eau Vive, à savoir un repas « type Food Truck » suivi d'un spectacle équestre. Après échange, une

information sera diffusée par la commune pour proposer aux séniors d'assister à ce spectacle. Enfin, concernant la mise en place d'activités hebdomadaires pour les personnes âgées, il est retenu les jeudis après midi de 15h à 17h, avec une participation financière du CCAS pour un goûter. Cette activité sera mise en place pour la rentrée de septembre.

Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT demande si les résidents sont intéressés par les manifestations organisées par l'école de musique, afin de leur diffuser les informations.

Organisation du repas des aînés et des colis de Noël 2024.

Mme Marie Claude POTTIER présente la proposition de menu du traiteur 1001 saveurs pour le repas des aînés. Il est décidé de retenir le menu suivant : royal de noix de Saint Jacques aux champignons des bois sauce agrumes, chips de riz soufflés ; tournedos de joue de bœuf sauce bourguignonne à l'échalotes pulpe de pomme de terre et méli-mélo de légumes d'hiver ; omelette Norvégienne avec coulis de fruits rouges. Pour l'animation, les membres du CCAS retiennent le devis de M. Jean-Pierre GENETTE. Les diverses tâches sont réparties, M. Robert LUQUET prendra contact avec le comité des fêtes, le menu sera réalisé par le secrétariat de mairie et Mme Marie Claude POTTIER sera en charge du nappage, de l'apéritif et du cadeau pour le doyen et la doyenne. Les invitations seront distribuées par les élus après le conseil municipal du mois de juin. Mme Marie Claude POTTIER rappelle que les personnes destinataires du repas ou du colis sont les personnes âgées de 74 ans et plus. Elle demande ensuite aux membres du CCAS s'ils ont eu des retours sur les colis. Les retours sont tous positifs. Mme Marie Claude POTTIER soumet le devis fait par « éco' Cook » pour la constitution du colis. Après discussion sur la composition du colis et le montant de celui-ci, il est décidé de prendre contact avec la boulangerie afin de voir si une autre proposition peut être faite en remplacement du ballotin de chocolats.

Répartition des personnes vulnérables.

Mme Marie Claude POTTIER rappelle la mise à jour du registre des personnes vulnérables. L'information aux personnes est diffusée par plusieurs canaux : invitation au repas des aînés, colis des aînés, bulletin municipal et feuillet municipal. Elle propose aux membres du CCAS de se répartir les personnes inscrites sur ce registre, afin de mettre en place un suivi régulier l'été, sans attendre la mise en œuvre du « dispositif canicule ».

Activités pour les séniors.

Mme Marie France AULAS présente diverses propositions de sorties pour les séniors. Après discussion, il est décidé de retenir la sortie à Digoïn pour le mois de septembre, avec au programme l'Observatoire, une croisière déjeuner sur le bateau et la visite du musée de la céramique. Une diffusion de l'information sera faite aux personnes de 74 ans et plus au mois de juin, pour inscription avant le 31 juillet. Les membres du CCAS décident une participation de 500€ pour soutenir le projet.

Bilan du CLEM.

Mme Florence CHEVASSON fait le bilan des activités du centre de loisirs. Elle rappelle la mise en place d'un groupe supplémentaire et indique qu'il y a une forte participation au centre de loisirs, soit environ 46 enfants par jour. Elle précise qu'il y a un taux d'occupation de 69% d'enfants de La Roche Vineuse sur les vacances de la Toussaint et 66% sur les vacances d'hiver. Elle note un changement lors des dernières vacances avec moins de personnes aidées par le CCAS car ayant un quotient familial inférieur à 1000.

Questions diverses.

Mme Marie Claude POTTIER fait savoir que le CCAS a apporté une aide à 2 familles pour le voyage scolaire (une aide de 100 € et une aide de 50€).

Elle indique également qu'il est apporté une aide à la famille Syrienne pour prendre en charge les « droits de couverts », pour les paniers repas, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cela représente un coût de 35€ par mois pour 3 enfants.

Mme Roselyne ARCELIN souhaite savoir la réponse qui a été apportée à la demande d'aide évoquée lors de la dernière séance (demande de prise en charge des frais de carburant pour participer à une formation). Mme Marie Claude POTTIER indique que la formation de la personne étant terminée, la personne a bénéficié de bons alimentaires à super U.

Dates :

- 30 juillet 2024 à 18h30 : Réunion pour organiser le voyage du mois de septembre ;
- 24 septembre 2024 à 18h30 : Réunion pour l'organisation du repas et des colis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20 h20.

La date de la prochaine réunion du C.C.A.S est fixée au 30 juillet 2024 à 18h30.